

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt six du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix neuf avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

2 MAI 2024

Déposée en
Préfecture le

2 MAI 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

François ASTORG à Viviane MARLE, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN

Etait excusé

Denis DUPERTHUY

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS VERT" AUPRÈS DE L'ÉTAT - MISE EN PLACE D'UN SERVICE MUTUALISÉ DE TRANSPORT À LA DEMANDE ET DE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Vu l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience rendant obligatoire la mise en œuvre de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire du Grand Anancy ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et notamment l'axe n° 3 - « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° D-2020-354 du 24 septembre 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 relative à l'approbation du Plan climat air énergie territorial et notamment l'action n° 35 visant à la mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2022-139 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Plan de Mobilité 2030 ;

Vu les crédits inscrits au PPI et au budget 2023 du Grand Anancy.

Zone à faible émission mobilité (ZFE-m)

Dans le cadre de la future zone à faible émission mobilité (ZFE-m) qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2025, le Grand Anancy met en place un service de transport à la demande mutualisé au service de transport de personnes à mobilité réduite.

Considérant l'axe n° 3 du fonds vert visant à « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* », il est proposé de solliciter ce fonds pour financer un projet qui contribue à augmenter le report modal et donc améliorer la qualité de l'air. Ce projet consiste en la mise en place d'un service de transport à la demande, desservant le territoire du Grand Anancy. Ce service sera mutualisé au service de transport de personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 10 889 803 € sur 4 ans (durée du contrat).

Le montant subventionnable ne comprend pas les coûts d'exploitation, le taux de participation s'applique donc à hauteur de 1 922 243 €.

Le taux de participation pour cet axe du fonds vert est estimé à 15 % soit 288 336 €.

LE BUREAU DECIDE :

- de solliciter ce fonds pour financer une partie du service de transport à la demande lié à la mise en place de la ZFE-m ;
- d'autoriser la Présidente à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.